

VOUS VENEZ DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE TITRE D'IDENTITÉ

Dans quelques semaines, vous recevrez un SMS qui vous informera
De la mise à disposition de celui-ci en mairie de Saint-Jean-Saint-Nicolas

Il faudra dès lors :

- **Prendre rendez-vous pour la remise du titre sur le site internet de la mairie**
Attention les remises se font uniquement les mercredis de 8h à 17h
<https://st-jean-st-nicolas.fr/>
 - Page d'accueil rubrique mes démarches titres d'identités
 - Prise de rendez-vous en ligne
 - **Présence obligatoire pour l'authentification des empreintes pour toute personne de 12 ans et plus**
- **Dans un délai de 3 mois** (90 jours) pour le retirer (tout titre non retiré dans ce délai est détruit)
- **Vous munir du récépissé de demande**, et dans le cas d'un renouvellement, **restituer l'ancien titre** sauf si ce renouvellement est consécutif à une perte ou vol du titre.
- Si vous êtes le représentant légal d'un enfant mineur, vous devrez **présenter votre pièce d'identité** pour la remise du titre de l'enfant

ATTENTION POUR LES PERSONNES SOUHAITANT BÉNÉFICIER DE L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

À la fin du SMS pour la réception des cartes d'identités des personnes majeures il y a **UN LIEN**.
Si vous souhaitez bénéficier de l'identité numérique, il vous faudra cliquer sur ce lien pour télécharger l'application France Identité et suivre les instructions afin d'obtenir un QR code que vous devrez présenter en mairie sur votre smartphone le jour de la remise pour que votre identité numérique soit incrémentée sur votre application.